

# P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

## LE DEVENIR DES SALARIÉS DES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES

Les salariés des associations intermédiaires sont le plus souvent des femmes, relativement jeunes et d'un niveau de formation peu élevé. Avant leur entrée dans une association, la plupart connaissent une situation d'emploi précaire ou un passage par le chômage.

Au sein des associations intermédiaires, ils ont exercé des missions courtes, avec des horaires souvent réduits et sur des postes peu qualifiés. Lors de l'enquête (1), près d'un tiers de ces salariés occupent un emploi en dehors d'une association intermédiaire, le plus souvent, sur un contrat de droit commun. Près de la moitié continuent de travailler pour le compte d'une association intermédiaire. Enfin, près d'un sur quatre était sans emploi à la date de l'enquête. Qu'ils aient ou non un emploi à la date de l'enquête, une proportion importante des salariés qui ont quitté le secteur intermédiaire ont connu une alternance de périodes d'emploi et de chômage.

(1) Soit un an après la période de présence dans l'association intermédiaire, comprise entre le 1er mars et le 31 mai 1995.

En 1995, les 1 109 associations intermédiaires ont mis à la disposition de particuliers, d'associations ou d'entreprises, environ 220 000 personnes pour 39 millions d'heures de travail, soit plus de 19 000 équivalents-emplois à temps plein.

Les deux tiers de ces associations ont été créées avant 1990 et la moitié dans les deux premières années de mise en place du dispositif (cf. encadré 1 sur le dispositif juridique).

L'effectif moyen des associations intermédiaires est de 88 salariés, la majorité d'entre elles sont de taille moyenne et comprennent entre 50 et 300 salariés.

L'implantation des associations intermédiaires est essentiellement urbaine (pour 91 % d'entre elles). Les associations localisées dans les communes rurales rassemblent moins de 5 % des salariés.

Les activités déclarées par les associations intermédiaires dépassent largement la mise à disposition de salariés : près de 70 % d'entre



elles, représentant 80 % des salariés occupés, déclarent effectuer un travail de suivi des personnes en difficulté; 60 % des associations (70 % des salariés) affirment exercer une activité d'aide à la recherche d'emploi et près de 20 % (regroupant 25 % des salariés) proposent des formations ou déclarent agir dans ce domaine.

### Une majorité de femmes et de salariés d'un niveau de formation peu élevé

En 1996, près de six salariés enquêtés sur dix, présents en 1995 dans une association intermédiaire, sont des femmes (1). Les deux tiers ont moins de 40 ans, et près d'un quart moins de 25 ans (tableau 1).

La quasi-totalité d'entre eux (93 %) est de nationalité française.

Un tiers des salariés mis à disposition ont une formation égale au niveau VI; 15 % ont un niveau de formation supérieur ou égal à celui du baccalauréat. Les jeunes sont mieux formés que les autres : les moins de 25 ans constituent 41 % des salariés des A.I. ayant atteint au moins le niveau du baccalauréat, alors qu'ils ne représentent que 24 % de l'ensemble des salariés des A.I.

Ces salariés sont majoritairement composés d'ouvriers (47 %, dont 72 % pour les hommes) ou d'employés (45 %, dont 67 % pour les femmes). Parmi les 80 % de salariés interrogés qui ont indiqué leur dernière profession avant leur entrée dans l'association, on retrouve

(1) - Ce résultat diffère du suivi statistique annuel de 1995 qui donnait 51 % de femmes parmi les salariés des A.I. Cette surreprésentation de la population féminine peut s'expliquer par le fait que les femmes, et plus particulièrement celles de plus de 40 ans, sont plus souvent que les autres salariés, encore présentes dans l'A.I. un an après la période de référence (53 % de femmes et près de 60 % des salariés âgés de plus de 40 ans, contre 46 % pour l'ensemble de salariés interrogés).

Tableau 1  
Caractéristiques des salariés enquêtés

En pourcentage

Caractéristiques	Hom.	Fem.	Ens.
<b>Sexe</b>			
Hommes .....	-	-	43
Femmes .....	-	-	57
<b>Age</b>			
Moins de 25 ans .....	29	20	24
25 à 29 ans .....	20	15	17
30 à 39 ans .....	24	27	26
40 à 49 ans .....	19	27	24
50 ans et plus .....	8	11	9
<b>Nationalité</b>			
Français .....	92	94	93
Etrangers de l'Union Européenne .....	1	1	1
Etrangers hors Union Européenne .....	7	5	6
<b>Niveau de formation</b>			
Niveau bac ou plus (I à IV) .....	14	16	15
BEP, CAP ou arrêt du second cycle long avant la classe terminale (V) .....	41	32	36
Sortie de 3 <sup>e</sup> et des classes de second cycle court avant la classe terminale (V bis) .....	15	17	16
6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> des collèges ou formation préprofessionnelle d'un an (VI) .....	30	35	33

Source : MES-DARES, Enquête A.I. 1996.

principalement des personnels de services, des ouvriers d'usine ou d'autres types d'emplois ouvriers.

D'après l'enquête, plus de la moitié des salariés des associations intermédiaires vivent en couple. Deux tiers de leurs conjoints exercent une activité professionnelle, qui est le plus souvent (59 %) une activité salariée de droit commun. Ce

taux est plus fort pour les femmes : 79 % des conjoints masculins ont une activité professionnelle, contre 43 % pour les conjointes (tableau 2) qui sont donc en majorité au chômage ou inactives.

### Avant leur embauche, la plupart des salariés ont connu le chômage ou des emplois de courte durée

Interrogés sur leur parcours professionnel, nombre de salariés des associations intermédiaires ont déclaré avoir connu principalement des emplois précaires ou de courte durée. Un salarié sur sept, essentiellement des femmes, ont connu des longues périodes d'arrêt de travail (tableau 3).

Toutefois, près de quatre salariés sur dix déclarent avoir travaillé régulièrement avant de connaître le chômage. Ils sont près de la moitié parmi les hommes, contre 30 % parmi les femmes. Cette stabilité

Tableau 2  
Situation professionnelle du conjoint selon le sexe

En pourcentage

Situation professionnelle du conjoint	En pourcentage		
	Hom.	Fem.	Ens.
En emploi non aidé ..	59	35	71
Contrat aidé par l'État .....	4	7	3
À son compte .....	4	1	5
Au chômage .....	17	26	12
Pas d'activité professionnelle .....	14	26	8
Poursuite d'études ...	1	3	0
En formation .....	1	2	1
<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : MES-DARES, Enquête A.I., 1996.

Tableau 3  
Parcours professionnel des salariés selon le sexe,  
l'âge ou le niveau de formation

En pourcentage

	Ens.	Sexe		Age		Niveau	
		Hom.	Fem.	Moins de 25 ans	40 ans et plus	I à IV	VI
Travail régulier puis chômage	38	47	30	17	53	24	41
Emplois de courte durée.....	29	33	27	49	13	45	23
CES, TUC, stages, «petits boulots».....	15	15	15	22	6	15	16
Arrêt de travail long.....	12	1	21	1	23	7	15
Chômage seul.....	2	2	1	4	1	2	1
Jamais travaillé.....	4	2	6	7	4	7	4
<b>Total.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : MES-DARES, Enquête A.I., 1996.

Tableau 4  
Durée globale des mises à disposition  
selon le sexe et l'âge

En pourcentage

Durée globale de travail pendant la période d'observation	Hom.	Fem.	Moins de 30 ans	30-39 ans	40 ans et plus	Ens.
Moins de 30 heures.....	28	28	32	26	26	28
31 à 50 heures.....	11	12	11	12	12	12
51 à 100 heures.....	19	22	19	21	21	20
101 à 150 heures.....	10	13	10	14	12	12
Plus de 150 heures.....	32	25	28	27	29	28
<b>Total.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : MES-DARES, Enquête A.I., 1996.

Tableau 5  
Répartition de salariés par type d'emploi exercé selon le sexe et l'âge

En pourcentage

	Hom.	Fem.	Moins de 30 ans	30-39 ans	40 ans et plus	Ens.
Emploi chez des particuliers dont :	29	66	36	54	64	50
- Emploi de maison.....	3	64	25	41	51	37
Emplois en entreprise ou en collectivité.....	71	34	64	46	36	50
dont :						
- Emploi du bâtiment.....	12	ns	6	5	4	5
- Emploi d'entret./nettoyage	8	9	9	9	8	9
- Emploi de manutention.....	26	5	21	12	7	14
- Autres emplois ouvriers qualifiés ou non.....	9	4	8	5	4	6
<b>Total.....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

ns = non significatif.

Source : MES-DARES, Enquête A.I., 1996.

professionnelle antérieure est plus fréquente chez les salariés de faible niveau de formation (41% pour les salariés de niveau VI) et chez les plus âgés (plus de la moitié des 40 ans et plus).

Immédiatement avant leur embauche dans une association intermédiaire, plus des trois quarts des salariés étaient à la recherche d'un emploi et très majoritairement inscrits à l'ANPE. Plus de la moitié

d'entre eux étaient au chômage depuis plus d'un an (68 % des salariés de plus de 40 ans), 20 % depuis plus de 3 ans (31% des plus de 40 ans). 8 % des personnes interrogées étaient inactives (militaires du contingent, étudiants, personnes ne cherchant pas d'emploi pour des raisons personnelles ou par découragement). Enfin, 12 % des salariés bénéficiaient du RMI avant leur embauche par l'association intermédiaire.

### Des missions de courte durée

Durant la période de référence, de mars à mai 1995, chaque salarié a exercé, en moyenne, 4,5 missions et a travaillé 115 heures. 54 % des salariés ont effectué des missions courtes, celles-ci durant en moyenne moins de 30 heures.

Les hommes ont bénéficié d'une durée globale de mise à disposition plus longue que les femmes. Un tiers d'entre eux ont travaillé plus de 150 heures pendant le trimestre de l'enquête, contre un quart des femmes. Les mises à disposition de courte durée ont concerné plus fréquemment les jeunes : 32 % des salariés âgés de moins de 30 ans ont travaillé moins de 30 heures contre 26 % pour leurs aînés (tableau 4).

Globalement, les salariés des associations intermédiaires exercent leur activité à part égale chez des particuliers et dans des entreprises ou des collectivités. Les emplois chez les particuliers, notamment les emplois de maison, sont surtout exercés par des femmes et par des salariés âgés de plus de 40 ans. Les hommes travaillent par contre plus souvent pour le compte d'une entreprise ou d'une collectivité. Il en est de même des salariés de moins de 30 ans (tableau 5).

Ces emplois, surtout lorsqu'ils sont exercés chez des particuliers, correspondent souvent à des activités de faible durée : moins de 100 heures durant le trimestre de réfé-

rence (soit moins de 8 heures par semaine) dans 60 % des cas (tableau 6).

Bien qu'une forte proportion des associations intermédiaires déclarent ne pas limiter leur action à la mise à disposition de salariés, près de six personnes interrogées sur dix affirment ne recevoir aucun soutien de leur part, hormis l'obtention d'un emploi. Cette opinion est plus fréquente chez les femmes (60 % contre 56 % chez les hommes) et plus encore parmi les salariés les plus âgés (68 % des plus de 50 ans, contre 55 % des moins de 25 ans). Toutefois, près de 30 % des salariés déclarent que l'association leur a redonné confiance en eux-mêmes et 20 % jugent qu'elle les a aidés dans leur recherche d'emploi.

### Un tiers des salariés a retrouvé un emploi en dehors d'une association intermédiaire

Un an après la période de référence, près de la moitié des salariés interrogés (46 %) sont toujours présents dans une association intermédiaire, près d'un tiers ont un autre emploi et presque un quart sont sans emploi (graphique 1).

Parmi les salariés ayant quitté l'association (54 % de l'ensemble), la majorité a occupé au moins un emploi depuis sa sortie, mais 14 % sont restés continûment en dehors de l'emploi, c'est-à-dire en chômage ou en inactivité.

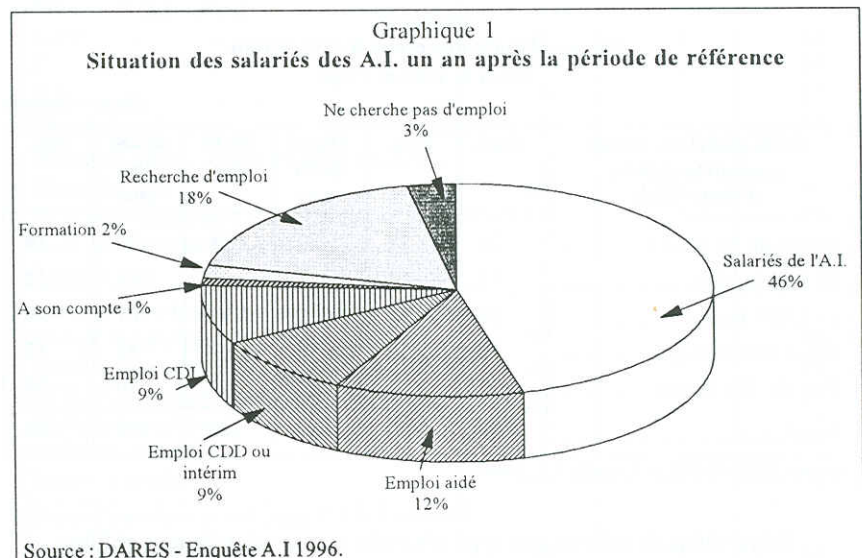
A la date de l'enquête, les 31 % de salariés qui occupent un emploi en dehors d'une association intermédiaire étaient pour la moitié à temps partiel (53 %). Il s'agit surtout de jeunes (51 % ont moins de 30 ans), répartis également entre hommes et femmes et relativement bien formés (61 % ont au moins le niveau V) (tableau 7). Ils ont effectué relativement peu de missions pendant la période étudiée (3,6 en moyenne) et ont travaillé essentiellement en entreprise ou en collecti-

Tableau 6  
Répartition des salariés selon le type d'emploi exercé et la durée totale de mise à disposition dans le trimestre

En pourcentage

	Moins de 30 h	Entre 31 et 50 h	Entre 51 h et 100 h	Entre 101 h et 150 h	Plus de 150 h	Total
Emploi chez des particuliers <i>dont :</i>	31	12	22	13	22	100
- Emploi de maison .....	29	12	22	14	23	100
Emploi en entreprise ou en collectivité .....	26	12	18	10	34	100
<i>dont :</i>						
- Emploi du bâtiment.....	15	12	18	9	46	100
- Emploi d'entret./nettoyage	25	12	23	12	28	100
- Emploi de manutention .....	29	10	17	10	34	100
- Autres emplois d'ouvriers qualifiés ou non.....	16	11	19	9	45	100
<b>Ensemble .....</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>100</b>

Source : DARES - Enquête A.I 1996.



#### Encadré 1

### LE DISPOSITIF JURIDIQUE

Les Associations Intermédiaires ont été créées en 1987. Elles ont pour objectif de mettre à la disposition de particuliers, d'associations et d'entreprises, des personnes sans emploi pour effectuer des activités qui ne sont pas déjà assurées, dans les conditions économiques locales, par l'initiative privée ou par l'action des collectivités publiques.

La loi du 19 décembre 1989 a réorienté l'action de ces associations en direction des publics en grande difficulté de réinsertion, notamment les chômeurs de longue durée et les allocataires du Revenu Minimum d'Insertion. Elle a également élargi leurs missions à l'accueil, à l'accompagnement et au suivi des salariés dans leur démarche de réinsertion. Les associations intermédiaires bénéficiaient alors d'une exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'emploi de salariés travaillant moins de 254 heures par trimestre. Ce plafond a ensuite été porté annuellement à 750 heures (décret n° 92-331 du 30 mars 1992).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1992, les associations intermédiaires peuvent offrir des prestations de mise à disposition de personnel dans le cadre des emplois familiaux.

La loi du 4 février 1995 portant diverses dispositions d'ordre social a précisé le champ des publics concernés, les modalités d'agrément et a donné la possibilité d'agir en coopération avec l'ANPE, par le biais de conventions. Elle a amélioré également la protection des salariés des associations intermédiaires en matière de médecine du travail et de travaux dangereux.

Tableau 7  
Caractéristiques des salariés en emploi

En pourcentage

	Salariés en emploi hors l'A.I. *	dont : CDI	Salariés toujours dans une A.I.	Ensemble des anciens salariés en A.I.
<b>Ensemble</b> .....	100	100	100	100
<b>Sexe</b>				
Hommes .....	49	58	35	43
Femmes .....	51	42	65	57
<b>Age</b>				
Moins de 25 ans .....	32	28	15	24
25 à 29 ans .....	19	20	14	17
30 à 39 ans .....	26	27	28	26
40 à 49 ans .....	17	18	30	24
50 ans et plus .....	6	7	13	9
<b>Niveau de formation</b>				
I - IV .....	20	23	11	15
V .....	41	41	33	36
V bis .....	15	15	16	16
VI .....	24	22	40	33
<b>Durée de chô. avant l'entrée en A.I.</b>				
Moins de 1 an .....	54		37	44
De 1 an à moins de 2 ans .....	22	nd	23	23
De 2 ans à moins de 3 ans .....	10		15	12
3 ans et plus .....	14		25	20
<b>Parcours professionnel antérieur</b>				
Travail régulier puis chômage .....	36	47	39	37
Emplois de courte durée .....	34	27	24	29
CES, TUC, stages, «petits boulots» .....	17	10	13	15
Arrêt de travail long .....	8	11	18	12
Chômage durable .....	1	0	2	2
Jamais travaillé .....	4	5	5	4
<b>Type d'emploi exercé dans l'A.I.</b>				
Chez des particuliers .....	40	39	61	50
dont : - Emplois de maison .....	27	38	50	38
En entreprise ou collectivité .....	60	61	39	50
dont : - BTP .....	6	5	4	5
- Nettoyage .....	9	8	8	9
- Manutention .....	17	19	10	14
- Autres emplois ouvriers .....	8	8	4	6

nd = non disponible.

(\*) y c. installé à son compte.

Source : MES-DARES, Enquête A.I. 1996.

tivité. Leur recrutement au sein de l'association intermédiaire est intervenu après une période de chômage plus courte que la moyenne : 54 % d'entre eux cherchaient un emploi depuis moins d'un an, contre 44 % en moyenne. Leur passage dans cette structure a aussi été plus court : 23 % y sont restés moins de 6 mois, contre 16 % en moyenne, et 11 % y ont séjourné entre 6 mois et 1 an, contre 8 % en moyenne.

La majorité d'entre eux a retrouvé un emploi de droit commun, avec à égalité des contrats à durée déterminée (30 %) et des contrats à durée indéterminée (30 %), et près de 40 % ont été embauchés dans le cadre d'un contrat aidé (dont un quart en CES). Les salariés ayant obtenu un contrat à durée indéterminée, soit au total 9 % des anciens salariés des associations intermédiaires, sont en grande majorité des

hommes. Ils ont un meilleur niveau de formation que la moyenne des personnes en emploi, et près de la moitié d'entre eux avaient déjà occupé un emploi régulier (tableau 7).

Les relations personnelles constituent le mode d'accès à l'emploi le plus fréquent (31% des cas), alors que pour 17 % des emplois retrouvés, l'intermédiaire a été l'ANPE, la Mission Locale ou la PAIO.

### Près de la moitié des salariés continue de travailler pour le compte d'une association

Pour 46 % des salariés, l'association constitue un lieu durable d'activité (deux tiers d'entre eux sont même présents dans une association intermédiaire depuis plus d'un an et demi). Il s'agit majoritairement de femmes (65 %). Les salariés les plus âgés et les personnes très peu formées ont également plus tendance à rester dans ce type de structure : 43 % des salariés encore présents dans les A.I. sont âgés de 40 ans et plus, et 40 % ont le niveau VI (tableau 7).

Les périodes de travail qu'ils ont effectuées grâce à l'association se sont surtout passées chez des particuliers. Ils ont d'ailleurs réalisé plus de missions (5,4) et ont travaillé plus longtemps que la moyenne des salariés : 45 % d'entre eux ont travaillé plus de 100 heures dans le trimestre.

Avant leur embauche par l'A.I., les trois quarts d'entre eux étaient à la recherche d'un emploi, dont plus de la moitié depuis plus de 2 ans et un tiers depuis 3 ans et plus.

### Près d'un salarié sur quatre était sans emploi à la date de l'enquête

A la date de l'enquête, 23 % des anciens salariés des associations intermédiaires ont déclaré ne pas occuper d'emploi. Parmi eux, les hommes sont légèrement majoritari-

res et les jeunes sont fortement représentés : 48 % ont moins de 30 ans contre 41 % de l'ensemble des enquêtés. Près de huit personnes sur dix, parmi les salariés de ce groupe, sont à la recherche d'un emploi, 8 % sont en stage de formation et 13 % ont abandonné toute recherche d'emploi.

Au sein de l'association, ils ont plutôt exercé des emplois dans des entreprises ou des collectivités territoriales, ont réalisé moins d'heures de travail que la moyenne et accompli aussi moins de missions (3,7, contre 4,5 en moyenne). Il faut toutefois remarquer que leur niveau de formation est plus élevé que celui des salariés restés dans les A.I., et leur durée antérieure de chômage moins longue.

Une partie de ces salariés (43 %) ont occupé un ou plusieurs emplois depuis leur sortie de l'A.I. Cependant, la majorité (57 %, soit 14 % de l'ensemble des salariés de l'échantillon) ont quitté l'A.I. et n'ont retrouvé aucun emploi jusqu'à la date de l'enquête. Cette sous-population, la plus sujette à des difficultés d'insertion, se compose d'une majorité de femmes et est plus âgée et moins bien formée que la moyenne (tableau 8). Dans un cas sur trois, leur vie professionnelle antérieure à l'entrée en association intermédiaire s'est résumée soit à des emplois sous contrats aidés (CES, TUC), des stages ou des «petits boulots», soit à l'absence d'emploi durable.

En conclusion, il apparaît surtout une forte spécificité des salariés toujours employés par les associations intermédiaires : il s'agit d'une population nettement plus féminine, plus âgée et moins formée que celle des autres groupes, et qui comporte la plus forte proportion d'anciens chômeurs de longue durée (63 %). De même, son parcours professionnel se distingue, par une proportion importante de personnes ayant arrêté de travailler pendant longtemps

Tableau 8  
Salariés sans emploi en 1996 selon leur parcours entre la sortie de l'A.I. et la date de l'enquête

En pourcentage

	Salariés ayant occupé un ou plusieurs emplois	Salariés n'ayant occupé aucun emploi	Ensemble des salariés sans emploi
<b>Ensemble</b> .....	100	100	100
<b>Sexe</b>			
Hommes .....	59	46	52
Femmes .....	41	54	48
<b>Age</b>			
Moins de 25 ans .....	33	29	29
25 à 29 ans .....	23	17	19
30 à 39 ans .....	22	25	24
40 à 49 ans .....	16	20	19
50 ans et plus .....	6	9	9
<b>Niveau de formation</b>			
I - IV .....	21	14	16
V .....	35	37	35
V bis .....	19	18	18
VI .....	25	31	31
<b>Durée de chô. avant l'entrée en A.I. ..</b>			
Moins de 1 an .....	nd	nd	47
De 1 an à moins de 2 ans .....			22
De 2 ans à moins de 3 ans .....			12
3 ans et plus .....			19
<b>Parcours professionnel antérieur</b>			
Travail régulier puis chômage .....	34	36	36
Emplois de courte durée .....	42	29	34
CES, TUC, stages, «petits boulots» .....	16	18	17
Arrêt de travail long .....	5	8	7
Chômage durable .....	1	3	2
Jamais travaillé .....	2	6	4
<b>Type d'emploi exercé dans l'A.I.</b>			
Chez des particuliers .....	35	45	42
dont : - Emplois de maison .....	22	33	28
En entreprise ou collectivité .....	65	55	58
dont : - BTP .....	7	6	7
- Nettoyage .....	9	10	9
- Manutention .....	16	16	18
- Autres emplois ouvriers .....	8	7	7

nd = non disponible.

Source : MES-DARES, Enquête A.I. 1996.

(18 % contre 7-8 % pour les autres groupes) (tableaux 7 et 8).

Les différences entre les salariés qui sont en emploi en dehors d'une association intermédiaire à la date de l'enquête et ceux qui n'en occupent pas, sont moins manifestes. Les premiers forment un groupe légèrement plus féminin, un peu plus jeune et mieux formé. En fait, près des deux tiers des salariés ayant un emploi à la date de l'enquête ont

connu le chômage entre leur dernière mission dans l'association et leur emploi actuel, et plus de 40% des salariés sans emploi à la date de l'enquête ont occupé un ou plusieurs emplois depuis leur sortie de l'association intermédiaire. Une forte proportion des personnes quittant les associations intermédiaires est donc passée par une alternance de périodes d'emploi et de chômage.

Roza CEALIS (DARES).

## COMPARAISON\* DES ENQUÊTES 1990 ET 1996

Une première enquête sur le devenir des salariés des associations intermédiaires avait été réalisée en 1990. Elle avait été menée par voie postale auprès de l'ensemble des personnes mises à disposition au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 1989 par les associations intermédiaires de six régions (Auvergne, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes). Les résultats de cette enquête sont présentés ici en regard de ceux obtenus lors de l'étude effectuée en 1996 auprès de salariés présents entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai 1995 dans une association intermédiaire.

## Une population un peu «rajeunie», plus masculine et mieux formée

Par rapport à l'enquête de 1990, la part des salariés de plus de 50 ans a reculé de 3 points (tableau 1). On observe également une augmentation de la part des hommes, en particulier de ceux âgés de 30 à 49 ans, ce qui témoigne des difficultés croissantes rencontrées sur le marché du travail par ce type de public.

Bien que la comparaison des résultats concernant le niveau de formation des salariés soit difficile, faute de nomenclature commune aux deux enquêtes, il semble que les personnes mises à disposition par les associations intermédiaires soient aujourd'hui mieux formées : 15 % des salariés ont atteint en 1996 le niveau I à IV, contre 10 % en 1990.

La répartition selon la durée de chômage des salariés inscrits à l'ANPE avant leur embauche dans une A.I., s'est également modifiée avec un recul de 3 points de la part des chômeurs de un à deux ans d'ancienneté et une progression aussi bien des chômeurs les moins anciens que des chômeurs de très longue durée (tableau 2).

Sur un trimestre, la durée moyenne d'activité a progressé de 40 heures (115 heures en 1996 contre 75 heures en 1990), essentiellement par augmentation de la part des salariés dont la durée totale de travail dépasse 150 heures (28% en 1996, contre 17% en 1990), et par diminution de la proportion des personnes qui travaillent moins de 30 heures (28% en 1996, contre 43% en 1990). Ce mouvement s'accompagne d'une augmentation du nombre de missions confiées aux salariés, qui a presque doublé en 5 ans (4,5 missions en 1996 contre 2,6 en 1990).

## L'association devient de plus en plus un lieu durable d'activité

Lors de l'enquête réalisée en 1990, 6 mois après la période de référence, 36 % des personnes interrogées étaient toujours salariées d'une association intermédiaire. Lors de la première phase de la seconde enquête, qui a eu lieu également 6 mois après la période de mise à disposition, les associations intermédiaires ont indiqué que 68 % des personnes concernées étaient toujours salariées de l'association, cette proportion étant retombée à 46 % au bout d'un an. On constate donc, par rapport à 1990, une augmentation importante de la part des salariés pour lesquels l'association constitue un lieu durable d'activité.

Les sorties rapides de l'association (séjours inférieurs à 3 mois) sont cinq fois moins importantes en 1996 qu'en 1990; inversement, les séjours prolongés (plus de 2 ans) sont trois fois plus nombreux.

On constate cependant une amélioration de la réinsertion dans l'emploi des salariés qui ont quitté les A.I. (31 % contre 25 % en 1990), mais avec une part plus importante d'emplois sur contrat aidé (12 % contre 4 % en 1990), ce qui s'explique par le développement important des mesures de la politique de l'emploi.

\* En raison des différences méthodologiques entre les deux enquêtes, cette comparaison ne porte que sur les tendances générales.

Tableau 1  
Structure des salariés des A.I. par sexe et âge en 1990 et 1996

Age	Hommes		Femmes		Ensemble	
	1990	1996	1990	1996	1990	1996
Moins de 25 ans .....	29	29	20	20	24	24
de 25 à 29 ans .....	20	20	14	15	16	17
de 30 à 39 ans .....	22	24	28	27	26	26
de 40 à 49 ans .....	18	19	24	28	22	24
50 ans et plus .....	13	8	13	11	13	10
<b>Ensemble .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
	39	43	61	57	100	100

Sources : SES, Enquête 1990, MES-DARES, Enquête 1996.

Tableau 2  
Durée de chômage des salariés inscrits à l'ANPE, avant leur embauche par une A.I. en 1990 et 1996

Durée de chômage	Salariés des A.I.		DEFM	
	1990	1996	Déc. 1989	Mai 1995
Moins d'un an .....	42	44	69	62
De 1 an à moins de 2 ans .....	27	24	17	21
De 2 ans à moins de 3 ans .....	11	13	6	9
3 ans et plus .....	20	19	8	8
<b>Ensemble .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Sources : SES, Enquête 1990, MES-DARES, Enquête 1996, ANPE - DARES.